



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Projet de forêt primaire dans le nord des Ardennes

Question écrite n° 11708

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le projet du botaniste Francis Hallé, à la tête de l'association éponyme, de sanctuariser 70 000 hectares de forêt afin d'étudier scientifiquement son évolution. Ce projet de « forêt primaire » transfrontalière qui irait des Ardennes au Luxembourg empêcherait toute activité humaine pour 700 ou 800 ans ! Ainsi, les Ardennais riverains du Parc naturel régional des Ardennes seraient privés de l'accès à la forêt pour les activités touristiques et sportives (randonnée, cueillette, chasse, pêche, VTT), alors même que le conseil départemental développe avec les maires la Voie verte trans-Ardennes sur l'ancien chemin de halage le long de la Meuse. Chaque année, plus de 240 000 promeneurs à pied, à vélo, en rosalie, à rollers ou même à cheval profitent de ces 130 km sans véhicules à moteurs en toute tranquillité. L'industrie forestière ardennaise serait également très impactée, de même que les communes et les particuliers concernés par l'affouage. Selon l'association Fibois, près de 350 000 m³ de bois sont récoltés chaque année dans le nord des Ardennes. Le projet de forêt primaire reviendrait par conséquent à priver les entrepreneurs de plusieurs millions d'euros de revenus et aboutirait à la disparition de près de 1 500 emplois directs et indirects ! Par ailleurs, au regard de la crise énergétique actuelle, se priver de la ressource bois serait un contresens. Il est par ailleurs utile de rappeler que le Parc naturel régional des Ardennes s'étend sur 92 communes du nord des Ardennes et qu'il a pour objectif de « concilier développement humain et préservation de l'environnement », pas d'exclure l'homme de la forêt ! Le réchauffement climatique nécessite certes des innovations ambitieuses, mais ce projet de forêt primaire irait à l'encontre du développement du Nord-Ardennes, dont la situation socio-économique se détériore d'année en année. Pour faire face à la désindustrialisation, les élus se mobilisent depuis plusieurs années pour développer le tourisme, en particulier le long de la Meuse. La mise sous cloche de la forêt anéantirait les efforts accomplis et les investissements. C'est pourquoi ils sont ultra-majoritairement contre ce projet de forêt primaire. Il souhaite par conséquent avoir confirmation qu'il les soutiendra pour protéger l'économie, les loisirs et le tourisme dans le nord des Ardennes et lui demande sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

La forêt est un espace multifonctionnel, qui produit du bois, matériau durable, qui accueille une biodiversité spécifique et qui est apprécié du public. La politique du Gouvernement en matière de protection des écosystèmes forestiers se traduit notamment dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité, qui prévoit de couvrir 30 % du territoire par des aires protégées, dont un tiers sous protection forte. Dans le cadre de cette stratégie, un réseau renforcé de réserves biologiques intégrales se met en place dans les forêts publiques, avec notamment la création d'une réserve intégrale de 3 000 hectares au cœur du parc national de forêts. Ces espaces en libre évolution constituent autant de points de référence qui feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation dans la durée permettant de faire progresser la connaissance des milieux forestiers et de leur biodiversité associée. Le Gouvernement est sensible à la perspective de restaurer une forêt primaire telle que présentée par M. Hallé, actuellement à un stade d'idéation très préliminaire. Dans les faits, si un tel projet devait se concrétiser, dans le massif des Ardennes ou ailleurs, il ne pourrait évidemment se faire qu'en tenant compte

des choix exprimés et portés par le territoire et en aucun cas dans un contexte d'opposition locale.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11708

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : Biodiversité

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2023](#), page 8736

Réponse publiée au JO le : [24 octobre 2023](#), page 9388